



La FAS Bretagne, en partenariat avec la FAS Pays de la Loire, organise des actions pour faire connaître le travail pair et les enjeux qui entourent ce nouveau métier du travail social, réel maillon entre les personnes accompagnées et les travailleurs sociaux.

> Pour redécouvrir en podcast le Webinaire de décembre 2020 "Travail pair : Passons à l'actions !", c'est par [ICI](#) (le déroulé est synthétisé ci-dessous)

> Pour écouter l'Atelier de juin 2021 dédié au **recrutement d'un travailleur pair**, c'est par [ICI](#).

> A venir : un atelier le 18 octobre sur "**L'accueil et l'intégration d'un travailleur pair dans une équipe**" (inscription possible [ICI](#)) et un atelier le 10 décembre sur le sujet "**Travail pair, et après ? Quelles suites donner à l'issue du contrat d'un travailleur pair ?**".

Déroulé et synthèse du Webinaire "Travail Pair : Passons à l'action !" du 18 décembre 2020 :

0'20 **Mot d'accueil de Daniel Delaveau**

7'00 à 14'10 **Introduction du sujet par Adrien Bréger** *Définitions, champs professionnels concernés, éléments historiques et questionnements autour du sujet.*

14'20 à 58'35 **Tableau Ronde 1 : Pourquoi développer le travail pair ?**

Audrey Dallavalle, Déléguée Régionale FAS Bourgogne-Franche Comté

« Comment le sujet de la pair-aidance a émergé sur votre territoire ? » *Importance de la dynamique participative notamment grâce au CRPA ; constitution d'un "Groupe projet" sur le sujet ; mise en place d'un cycle de formations inclusives ; perspectives.*

Magali Launay, Coordinatrice et Philippe, Assistant Social à Adaléa

« Pour répondre à quels besoins internes ou externes avez-vous souhaité développer le travail pair ? » *Historique de la démarche, lien avec un Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), identification des services qui pourraient être concernés, recrutement en juillet 2020 et premiers bilans.*

Christelle Guihard, Travailleuse Pair, GCSMS ACT-Un Chez Soi D'Abord 44, Médiatrice en Santé pair et mentale

« Comment en êtes-vous arrivé au travail pair ? Que souhaiteriez-vous développer ? » *Cheminement personnel jusqu'à la sortie de la rue et la "réintégration de la société", bénévolat puis médiation au Chez Soi d'Abord, analyse de cette nouvelle approche : apports du travail pair au sein de l'équipe de professionnels, apports d'un travailleur pair dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes.*

Elise Martin et Laetitia Schweitzer, Chargées de mission à la

Plateforme du travail pair portée par le Relais Ozanam

« Quel regard portez-vous sur les différentes motivations à l'origine du développement du travail pair sur votre territoire ? » *Analyse des différentes motivations des employeurs de travailleurs pair, alerte sur le besoin d'accompagnement, sur le renouvellement qu'implique l'intégration du travail pair dans les pratiques de travail, sur la vigilance à avoir au niveau de la préparation des équipes à l'accueil, l'intégration et le bien-être au travail du travailleur pair.*

58'35 à 1'03''37 **Questions du public**

Qui finance le poste d'Adaléa, sur quel statut et quel temps de travail ? *Le poste est financé sur les crédits de la Stratégie Pauvreté en Bretagne, le Travailleur pair a été recruté sur un CDD d'1 an à mi-temps. En Auvergne Rhône Alpes, les financements sont alloués par l'ARS puisque de nombreux postes sont en lien direct avec la santé. La DRJSCS, des villes et associations peuvent également allouer des crédits, mais avec souvent peu de visibilité et de perspectives ce qui remet en question l'idée d'un lien de confiance, sur la durée.*

1'03''37 à 1'17''45 Anne Postic, Commissaire à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les Pays de la Loire

Le travail pair concerne aujourd'hui les politiques de santé, les politiques de la ville et du logement. Deux des piliers de la stratégie interministérielle :

- 1. l'investissement dans l'accompagnement de tous et le renforcement de l'accès aux droits*
- 2. la question de la participation et le pouvoir d'agir*

Le travail pair touche tous ces points. Le travail réalisé par le secteur associatif est inspirant pour les pouvoirs publics (par exemple le Croisement des Savoirs d'ATD Quart-Monde). Sur la notion de "place" du travailleur pair, elle rejoint l'histoire du travail social qui est partie du bénévolat vers la professionnalisation ; le travail pair vient questionner les sujets de la formation, du statut. Il invite à innover et illustre la réciprocité des besoins entre les personnes en situation de précarité et les structures en quête de solutions. On est dans la symétrie des intentions. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer (avec les employeurs) sur la question de clarification des statuts ; pour ne pas fragiliser les travailleurs pairs qui pourraient voir réduire leurs aides sociales, assurer des passerelles et formation. Il y a également un enjeu de formation des travailleurs sociaux que les pouvoirs publics peuvent encourager. Les pouvoirs publics doivent pouvoir continuer à soutenir, aider à pérenniser, identifier les bonnes pratiques pour développer le travail pair. La question de la formation croisée peut être prise en charge par des crédits de la Stratégie alloués aux Conseils départementaux, ainsi que par les crédits de la participation qui peuvent être un levier.

1'17''45 à 1'22''45 Ludovic Magnier, Commissaire à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne

En Bretagne, nous avons considéré que ce qui a été développé dans le champ sanitaire (Un Chez Soi d'Abord) peut servir d'exemple pour le champ social. Il a été souhaité que la Stratégie Pauvreté puisse permettre des expérimentations menées avec la création de postes de travailleurs pair. Il existe déjà des éléments théoriques mais l'expérience doit permettre d'avoir davantage de visibilité, L'Etat doit pouvoir aider les CHRS qui veulent offrir le service du travail pair. Les

financements pérennes arriveront une fois que ces expériences seront menées, les premiers retours me semblent concluants, il faut dorénavant donner de la perspective.

1'30''40 à 2'16''05 **Tableau Ronde 2 : Comment réunir les conditions nécessaires à la réussite du travail pair ?**

Audrey Dallavalle, Déléguée Régionale FAS BFC

« Comment animez-vous le réseau des organismes et des associations impliqués dans le travail pair sur votre région ? » *Importance de l'horizontalité dans les rapports, importance de l'instance Groupe projet pour développer de la formation, les échanges de pratiques, un réseau de pair, des actions connexes sans s'interdire aucun axe de développement*

Jérôme Renault, Travailleur Pair, Adaléa

« Selon vous quelles sont les conditions nécessaires à ce que l'intégration d'un travailleur pair fonctionne ? » *Parcours depuis le recrutement, description de l'accueil par l'équipe et de l'articulation avec elle, de l'importance de la bienveillance et de l'acceptation*

Elise Martin et Laetitia Schweitzer, PTF Relais Ozanam

« Dans quel processus doit-on selon vous penser la mise en œuvre du travail pair ? » *Importance de la méthode : revoir toute l'organisation de la structure employeuse, définir un besoin, identifier des missions. Le statut particulier du travailleur pair entre "eux" et "nous" nécessite de repenser les pratiques du travail social. Liste de points de vigilance à avoir en matière de Ressources Humaines.*

Christophe Guinche, Directeur d'Adaléa

« Comment envisagez-vous préparer le processus d'implantation du travail pair dans votre association ? » *Regard sur le statut du travailleur pair, présentation du processus de recrutement, d'accueil, d'acceptation, du format de travail à temps partiel ; considération sur le travail pair dans un parcours professionnel et personnel ; sujet de la pérennisation du poste pour la structure*

2'16''05 à 2'28''25 **Questions du public**

Dans les expériences des uns et des autres pensez-vous pouvoir fixer un délai, de rétablissement, de stabilisation de la situation ? Combien de temps est-on légitime à rester travailleur pair ?

“Il y a ceux qui pensent qu’il faut attendre que les personnes soient rétablies, et ceux qui pensent que recruter un pair est une prise de risque. A la Plateforme du travail pair, la notion de rétablissement ne nous semble pas adaptée ; on ne sait pas ce que signifie “être rétabli” ou “ne pas être rétabli”, dans la mesure où une rechute est toujours possible. Il y a besoin de sortir du jugement, de la stigmatisation. Nous ne sommes pas favorables aux formations pensées par le haut, qui sont des formes de certifications pour intégrer un monde du travail rigide auquel il faudrait s’adapter, contrairement aux tuilages et tutorats évoqués en amont”.

Pour Jérôme d’Adaléa, “l’aspect de la durée pendant laquelle on peut être pair, elle est à traiter individuellement par chaque pair. Pour moi, il est important d’être salarié, c’est une forme de réinsertion dans la société, cela ouvre des portes à la formation, c’est un tremplin vers d’autres possibles” . Il considère qu’il a été important d’être “stabilisé par rapport à l’alcool” pour envisager de devenir travailleur pair.

Pour Christelle “je ne me suis pas cassé la cheville”, les séquelles sont bien là, les faiblesses aussi, même si elle a pu en faire une force et prendre le chemin du rétablissement. Sur le sujet de la durée des pairs, il faut savoir que les pratiques d’addiction, les situations évoluent très vite. Il faut s’appuyer sur les professionnels pour se “mettre à jour”. La formation est intéressante, mais ne doit pas “dé-former”, on est recruté pour ce que l’on est en tant que travailleur pair.

2’28’’25 à 2’33’’12 Jean-Claude Laurent, Président de la FAS des Pays de la Loire : Conclusion et remerciements